

# Résumé de l'aperçu des travaux du 44<sup>e</sup> Conseil général

Le 44<sup>e</sup> Conseil général sera un événement entièrement virtuel se déroulant sur une période de six mois, de février à juillet 2022. L'assemblée sera constituée en février 2022. L'ensemble des déléguées et des délégués devra assister aux diverses séances du Conseil général de la même façon que s'il s'agissait d'une assemblée en personne. Certains renseignements seront transmis au moyen de documents écrits et d'autres à l'aide de vidéos préenregistrées à visionner selon son propre horaire. Certaines séances non liées à la prise de décisions seront également enregistrées afin qu'elles puissent être consultées ultérieurement.

Voici un aperçu du processus qu'adoptera le 44<sup>e</sup> Conseil général pour la réalisation de ses travaux.

## Concepts clés

En nous appuyant sur les apprentissages tirés du modèle opérationnel utilisé lors du 43<sup>e</sup> Conseil général, nous adopterons durant le 44<sup>e</sup> Conseil général un modèle similaire comportant les concepts clés suivants :

### Format des propositions

Un [modèle de proposition](#) est prévu afin de favoriser la désignation d'un enjeu plutôt que d'un résultat précis. Il est également encouragé de présenter des « propositions de conversation », c'est-à-dire des propositions demandant la tenue d'un échange sur un enjeu particulier pour la seule fin de la discussion elle-même.

### Ordre du jour limité aux priorités établies par la délégation du 44<sup>e</sup> Conseil général

Les personnes déléguées examineront les propositions et désigneront les enjeux qui présentent le plus grand intérêt selon elles. Les propositions touchant ces enjeux constitueront l'ordre du jour prioritaire de l'assemblée du Conseil général. Les autres propositions seront aiguillées vers l'exécutif du Conseil général ou soumises à d'autres procédures, selon ce qu'en décideront les déléguées et les délégués.

### Processus décisionnel en trois étapes

Les personnes déléguées appliqueront un processus décisionnel en trois étapes pour toutes les questions qui seront traitées au Conseil général, ces trois étapes étant :

1. **l'écoute et la réception de l'information** (de février à mai) : présentation des propositions, questions et réponses pour en préciser les enjeux et les conséquences;
2. **la discussion et la délibération** (du 16 au 18 juin) : échanges d'idées, de réflexions et d'arguments, exploration des points positifs et des points négatifs, formulation de suggestions pour peaufiner les propositions, affirmations, désignation des principes et des paramètres;
3. **le discernement et la décision** (du 22 au 26 juillet) : derniers débat et peaufinage des propositions en plénière, élaboration d'un consensus, vote.

Processus décisionnel en trois étapes		
Écoute	Discussion	Décision
Apprendre	Réflexions	Débats
Préciser	Perspectives	Peaufinage final
Comprendre	Peaufinage	Consensus
	Affirmations	Vote

## Aperçu du processus opérationnel

Bien que certains points feront l'objet d'une motion sur consentement, le processus décisionnel en trois étapes sera appliqué pour la plupart des questions sur lesquelles le Conseil général se penchera (thèmes et enjeux cernés).



### 1. Phase d'écoute

L'écoute se fera dans divers formats, y compris des vidéos préenregistrées et des webinaires en direct (dont l'enregistrement sera ensuite disponible). Les personnes déléguées doivent accorder à ces séances d'écoute la même importance que s'il s'agissait de séances du Conseil. Elles constituent par ailleurs le moment idéal pour poser des questions à la personne ayant présenté une proposition ou au Comité des affaires. L'objectif est de faire en sorte que toutes et tous possèdent la meilleure compréhension possible des contenus à examiner avant les séances de discussion.

Les propositions seront ajoutées au cahier de travail en ligne fourni aux personnes déléguées au fur et à mesure qu'elles seront disponibles. Après avoir lu les propositions contenues dans le cahier de travail et participé aux séances d'écoute en ligne ou les avoir visionnées, les personnes déléguées décideront des enjeux qui présentent selon elles le plus grand intérêt. Elles devront ensuite remplir et retourner un formulaire de réponse au Bureau du Conseil général pour indiquer leurs priorités. Le groupe responsable des propositions examinera les formulaires de réponse et cernera les enjeux (susceptibles de recouper plusieurs propositions) qui présentent le plus grand intérêt pour les personnes déléguées. Ces enjeux seront le point de mire de l'ordre du jour de l'assemblée du Conseil général (lequel devra être adopté par le Conseil général).

### 2. Phase de discussion

Les personnes déléguées participeront à des groupes de discussion qui compteront environ

30 personnes. Une personne sera nommée à l'avance à la présidence et à l'animation de chaque groupe, et une autre à la prise de notes. Ces groupes demeureront les mêmes durant tout le Conseil.

Les groupes de discussion commenceront par s'assurer que tout le monde a une bonne compréhension des sujets qui seront abordés. Chaque groupe de discussion disposera d'un moyen pour demander des éclaircissements.

Les groupes de discussion délibéreront sur l'ensemble des thèmes et des propositions soumis au Conseil. Ils formuleront des commentaires, des affirmations et des suggestions d'amélioration, que devront consigner les personnes chargées de prendre des notes. Après avoir discuté d'un thème donné, chaque groupe de discussion devra confirmer l'information à consigner et à communiquer. Les personnes déléguées et l'équipe d'animation auront accès aux comptes-rendus de tous les groupes de discussion et pourront les consulter.

Composée d'aînées et d'aînés respectés de l'Église (anciennes modératrices, anciens modérateurs et autres) qui ne sont pas des personnes déléguées, une équipe d'animation se réunira pour délibérer à propos des commentaires et suggestions formulés par les groupes de discussion. Elle recommandera la marche à suivre pour chaque proposition, dont elle rédigera au besoin une version améliorée tenant compte de sa recommandation.

### **3. Phase de prise de décisions**

Le rapport de l'équipe d'animation sera disponible à compter du 27 juin aux fins d'examen et de commentaires.

De retour en plénière, les propositions feront l'objet d'un dernier débat et seront une fois de plus peaufinées, et l'équipe d'animation se réunira à nouveau pour les améliorer encore, si c'est nécessaire. Le processus se terminera par la présentation d'une motion portant sur chaque proposition et par un vote.